

An 1, édition 1 de janvier à novembre 2024

MOBILISER L'ARGENT POUR ACCROÎTRE LA PLACE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Principale coopérative financière de l'économie sociale au Québec, la Caisse d'économie solidaire Desjardins contribue largement à façonner le paysage social, communautaire, coopératif et syndical du Québec, et ce, depuis 54 ans.

OÙ VA L'ARGENT?

Vous avez répondu en grand nombre à notre sondage en faveur d'un bulletin comme celui-ci. Comme vous, nous favorisons une finance saine, transparente et responsable. C'est la raison pour laquelle, comme chaque année, notre rapport d'activités 2024 répondra à vos préoccupations. À cette publication annuelle s'ajouteront deux bulletins semi-annuels (janvier et septembre) qui vous donneront des informations sur nos financements, particulièrement ceux des projets collectifs.

De plus, étant donné que plusieurs d'entre vous souhaitent obtenir de l'information sur la ristourne, nous présenterons **une reddition de compte sur l'utilisation de la ristourne collective**, celle que l'assemblée générale des membres a accepté de collectiviser pour redonner à la communauté.

Bonne lecture de ce premier bulletin intitulé *Où va votre argent* !

Au 30 novembre 2024, 9000 épargnants – des associations, des citoyens, des syndicats, des coopératives et des entreprises à but lucratif **ont choisi le Placement à rendement social***. Ce faisant, nos épargnants nous ont confié ainsi 1,4 milliard de dollars.

Du 1er janvier au 30 novembre 2024, la Caisse d'économie solidaire a autorisé **206 prêts à hauteur de 290 millions de dollars à 165 organisations collectives et à but lucratif dont 150 associations (OBNL), coopératives et syndicats**. Les activités de ces organisations créent un impact social, écologique et économique. Notre classification est élaborée à partir de la mission première des organisations.

*Le placement à rendement social est une marque de commerce de la Caisse pour mettre en valeur et faire la promotion de l'usage que la Caisse fait des dépôts de ses membres épargnants. Par sa fonction principale d'intermédiation financière, la Caisse utilise les dépôts de ses membres avant tout pour faire des prêts à ses membres emprunteurs.

*Note aux lecteur.rices : dans ce bulletin, nous utilisons le terme **prêt** « autorisé ». Il s'agit du montant de financement autorisé dans le cadre d'un projet. Au moment de lire ces lignes, le montant déboursé au membre peut être plus bas, selon l'évolution du projet.*

SOLIDARITÉ ÉPARGNANTS-EMPRUNTEURS À LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU 30 NOVEMBRE 2024

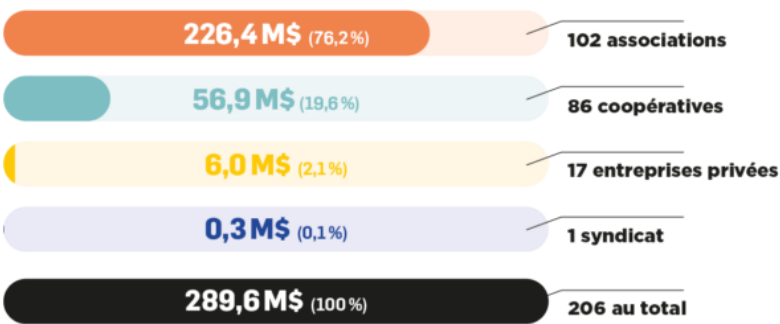
Le rôle d'intermédiation de la Caisse



Du 1er janvier au 30 novembre 2024, la Caisse d'économie solidaire a autorisé 206 prêts à 165 organisations collectives et à but lucratif pour un total de 290 millions de dollars.

La Caisse d'économie solidaire agit en cohérence avec sa mission de partenaire financier des entreprises collectives. Entre janvier et novembre 2024, 97,8% des montants ont été octroyés à des associations (78,2%) et à des coopératives (19,6%).

**AUTORISATIONS PRÊTS ET MARGES DE CRÉDIT SELON
LE TYPE D'ENTREPRISE (JANVIER À NOVEMBRE 2024
PAR MONTANT TOTAL AUTORISÉ EN MILLIONS DE
DOLLARS - M\$)**



Ces prêts soutiennent majoritairement les activités touchant l’habitation sociale et communautaire, l’inclusion, coopération et équité ainsi que la santé et bien-être. Ces trois derniers domaines d’activité représentent 83 % de l’ensemble des nouveaux financements autorisés, au cours des 11 premiers mois de l’année 2024. Notons que les activités du domaine santé et bien-être se déploient principalement dans l’hébergement spécialisé. Ce sont des lieux de vie, de transition ou permanent, destinés à des personnes qui ne sont pas totalement autonomes en raison de problèmes physiques ou mentaux.

AUTORISATIONS PRÊTS ET MARGES DE CRÉDIT SELON

LE DOMAINE D'IMPACT (JANVIER À NOVEMBRE 2024 PAR MONTANT TOTAL AUTORISÉ EN MILLIONS DE DOLLARS - M\$)

